

Vous trouverez ci-après le MEMO de l'ARS Nouvelle-Aquitaine n° 17

### **Pour information**

**Destinataires : tous les établissements médico-sociaux**

## **Accueil des enfants de personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire pendant les vacances scolaires**

Pour l'ensemble de la région académique Nouvelle-Aquitaine, la continuité de l'accueil des enfants de personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire est confirmée pendant la période de vacances scolaires qui s'ouvre.

Dans l'ensemble des départements, les directions départementales des services de l'éducation nationale ont organisé cet accueil en lien avec les directions départementales de la cohésion sociale et les collectivités concernées puisque dans la quasi-totalité des situations, les enfants seront accueillis par des personnels territoriaux ou associatifs dans des centres de loisirs.

Tous les renseignements utiles sont en ligne sur les sites internet départementaux :

- Corrèze : <http://www.ac-limoges.fr/dsden19/cid150610/garde-des-enfants-des-personnels-indispensables-a-la-gestion-de-la-crise-sanitaire.html>
- Creuse : <http://www.ac-limoges.fr/dsden23/cid150376/poles-d-accueil-pour-les-enfants-de-parents-du-medico-social.html>
- Dordogne : <http://www.ac-bordeaux.fr/dsden24/cid150619/gestion-de-crise-accueil-des-enfants.html>
- Vienne : <http://www.ac-poitiers.fr/cid151233/accueil-des-enfants-du-14-avril-au-03-mai-2020.html>
- Haute-Vienne : <http://www.ac-limoges.fr/dsden87/cid150761/accueil-des-enfants-de-parents-dont-le-travail-en-presentiel-est-indispensable-pour-gerer-la-situation-de-crise.html>

Pas encore en ligne à cette heure mais à venir :

- Deux-Sèvres : <http://www.ac-poitiers.fr/pid38125/-accueil-dsden-deux-sevres.html>
- Charente : <http://www.ac-poitiers.fr/pid36485/dsden-charente.html>
- Charente-Maritime : <http://www.ac-poitiers.fr/pid36533/dsden-charente-maritime.html>
- Gironde : <http://www.ac-bordeaux.fr/dsden33/pid31822/accueil.html>
- Landes : <http://www.ac-bordeaux.fr/dsden40/cid150253/informations-relatives-au-covid-19.html>

- Lot et Garonne : <http://www.ac-bordeaux.fr/dsden47/pid32517/accueil.html>
- Pyrénées-Atlantiques : <http://www.ac-bordeaux.fr/dsden64/cid150926/accueil-des-enfants-de-personnels-indispensables-a-la-gestion-de-crise.html>

### **Pour action**

**Destinataires : tous les établissements médico-sociaux**

### **Conditions de stockage des DASRI**

La nature des DASRI produits pendant la période épidémique de COVID-19 (notamment les EPI tels que masques, charlottes, gants) conduit à une forte augmentation de leur volume sans que les tonnages n'aient augmenté. La filière de gestion (collecte, transport, traitement) des DASRI rencontre des limitations, qui portent sur le transport des déchets, la disponibilité des bacs puis les délais pour les traiter et les désinfecter ; des aménagements sur la filière de traitement doivent permettre de prendre en charge les volumes supplémentaires de DASRI produits.

Dans tous les cas, les établissements doivent porter attention au remplissage et à la densification notamment des sacs et des cartons de DASRI, pour limiter autant que possible les tensions sur les filières de collecte et de traitement et ainsi faciliter la prise en charge des DASRI.

Il convient également de rappeler que le compactage des DASRI est interdit.

Par ailleurs, il est important de **veiller au respect des consignes de remplissage des Grands emballages ou Grands récipients pour vrac (GE/GRV) afin de faciliter le travail des opérateurs de collecte** et ne pas créer, au sein de ce secteur professionnel, une appréhension inutile à la prise en charge de ces déchets infectieux.

Les producteurs de DASRI doivent faciliter l'accès aux transporteurs et mettre en place les mesures nécessaires pour que le circuit déchet ne croise pas le circuit patient (il est souhaitable que l'agent en charge de la collecte ne rentre pas dans l'établissement). Les contenants DASRI doivent être correctement fermés et identifiés avant la prise en charge par le prestataire. Les contenants non conformes ou endommagés seront refusés par le transporteur.

Il faut enfin rappeler l'application des gestes barrières notamment lors de la remise des déchets, de la signature de bordereaux ou de tout autre échange entre le personnel de l'établissement et le prestataire de collecte.

Toute difficulté devra être signalée à l'ARS sur la BAL : [ARS33-crise@ars.sante.fr](mailto:ARS33-crise@ars.sante.fr)

### **Pour information**

**Destinataires : tous les établissements médico-sociaux**

## Contacts – Représentants des cultes

Vous trouverez ci-joint la fiche actualisée des contacts des représentants des cultes, qui annule et remplace celle transmise dans le mémo du 5 avril 2020

Cordialement,

La Cellule Régionale d'Appui et de Pilotage Sanitaire (CRAPS)

● ● Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

05.57.01.44.91

[ars33-crise@ars.sante.fr](mailto:ars33-crise@ars.sante.fr)